

## Communiqué de presse d'Initiative Citoyenne :

### Saga du H1N1 : abus de confiance & ... triomphe du Mensonge ?

Alors qu'Initiative Citoyenne met en garde depuis des mois les citoyens sur le caractère risqué et expérimental des vaccins pandémiques, sur leur efficacité non prouvée et sur les mesures et circonstances douteuses dans lesquelles l'alerte maximale a été tirée, voici que des membres du Conseil de l'Europe sont venus conforter et crédibiliser notre action en demandant des enquêtes, sur l'OMS notamment.

C'est la raison pour laquelle, plusieurs membres d'Initiative Citoyenne ont demandé la réouverture des débats dans le cadre de la procédure d'appel et qu'ils devraient obtenir une réponse à cette demande le 23 février prochain.

Entretemps, Initiative Citoyenne souhaite attirer l'attention du public et des journalistes sur plusieurs points importants :

- a) **Au sujet du contrat avec GSK** : dans le contrat (incomplet) publié sur le site de la Cellule Influenza<sup>1</sup>, on peut lire plusieurs dates, en regard des données relatives à l'étiquetage des vaccins : janvier 2009 ; 7 janvier 2009... **Comment expliquer cela si le virus n'a émergé qu'en avril 2009 ??**

Il s'agit là d'un événement assez grave indicateur de fraude. OR qui dit fraude dit possibilité juridique de rendre annulables tous les contrats d'achat de vaccins<sup>2</sup>...

- b) **Au sujet de la fiabilité de la pharmacovigilance** : les milliers d'effets secondaires graves de ces vaccins pandémiques y compris les décès sont systématiquement déclarés « ***sans lien avec le vaccin*** », quelques soient les pays. A chaque fois, une excuse ou un prétexte absurde est invoqué(e) pour ne surtout pas admettre la responsabilité des vaccins (pour lesquels les fabricants ont été exemptés, alerte pandémie maximale oblige.)

La raison de ce **véritable TABOU** réside dans les conflits d'intérêts, à tous les étages. Car comme l'indique, sans complexes, l'EMA dans plusieurs de ses documents<sup>3</sup>, « ***la principale responsabilité pour l'évaluation de l'efficacité et de la sécurité des vaccins reposent sur les fabricants de vaccins*** ».

Une des autres raisons de ce tabou est l'absence de formation des médecins (au cours de leur cursus universitaire) à reconnaître les effets secondaires attribuables aux vaccins ce qui conduit inévitablement à une sous-notification notoire des cas réels d'effets secondaires des vaccins.

Malgré un tel déni, il faut bien prendre conscience du **coût humain, social et financier que représentent ces victimes du vaccin H1N1** qui, comme d'autres victimes de vaccins contribueront à creuser encore davantage de trou de la Sécu...

***[cfr notre document plus détaillé sur « la pharmacovigilance non fiable » pour plus de faits, de preuves et de sources à ce sujet]***

<sup>1</sup> [http://www.influenza.be/MX-2300N\\_20091123\\_111411.pdf](http://www.influenza.be/MX-2300N_20091123_111411.pdf)

<sup>2</sup> En cas de fraude, cela signifie que juridiquement tous les contrats d'achats des vaccins sont annulables, en application de l'adage : "FRAUS OMNIA CORRUMPIT" reconnu par la Cour de cassation:

Un arrêt de la Cour de cassation du 19 mars 2004 (rôle n° C030114F, [www.cass.be](http://www.cass.be)) illustre l'application du principe général de droit fraus omnia corrumpit.

« Attendu qu'en vertu du principe général du droit " Fraus omnia corrumpit ", un acte frauduleux ne peut être opposé aux tiers ni aux parties ; que ceux-ci, même en l'absence d'action paulienne intentée sur la base de l'article 1167 du Code civil, peuvent refuser de donner effet à un tel acte et empêcher le débiteur d'atteindre le résultat prohibé qu'il visait ».

<sup>3</sup> [http://www.encepp.eu/documents/events/12\\_European%20strategy%20for%20influenza%20H1N1.pdf](http://www.encepp.eu/documents/events/12_European%20strategy%20for%20influenza%20H1N1.pdf) (page 9/18)

- c) **Au sujet de l'avenir de cette pharmacovigilance** : Avec la ratification du traité de Lisbonne, on va vers une privatisation de différents secteurs y compris celui de la Santé. Le déséquilibre en faveur **des fabricants juges et partie** risque donc d'être encore plus bétonné et officialisé à l'avenir avec des « plans de gestion du risque » se substituant au « principe de précaution ».

De plus, dans ce contexte de marché de plus en plus libéralisé où les firmes pharmaceutiques misent de plus en plus sur les vaccins, on nous annonce déjà d' « autres pandémies », ce qui est plus qu'inquiétant sur un plan rationnel et démocratique.<sup>4</sup>

- d) **Au sujet de la crise de confiance** : Celle-ci est évidente !

En 2009, après la déclaration de Pandémie Niveau 6 par l'OMS, nos autorités et experts nous ont demandé de leur **faire confiance**, car elles ont aussi **fait confiance** à l'EMEA et à l'OMS pour commander en urgence 12,6 millions de vaccins contre la grippe porcine. Nos autorités gouvernementales ont demandé au Parlement de leur **faire confiance** en votant une loi de pouvoirs spéciaux en octobre 2009. La Ministre de la Santé publique a **fait confiance** à l'OMS pour recommander à certains d'être vaccinés, en invoquant une balance bénéfice-risque favorable à la vaccination, et en signant un contrat secret pour l'achat des vaccins en juillet 2009 alors qu'il n'était pas encore autorisé par l'EMEA.

Aujourd'hui, notre gouvernement et autorités sanitaires peuvent constater par milliers les effets secondaires néfastes de la vaccination et essayer de revendre à la sauvette les millions de doses de vaccins contre la grippe porcine inutilisés. Pourquoi le gouvernement belge a-t-il **fait confiance** à l'EMEA qui avait minimisé les effets secondaires de la vaccination pourtant annoncés par les fabricants ? Pourquoi la Belgique et l'EMEA ont-elles **fait confiance** à l'OMS, à la suite de quoi, il n'y a par exemple eu aucun comité éthique qui a étudié la vaccination sur les femmes enceintes, et il n'y a eu aucun essai clinique du vaccin en dérogation à cause de la pandémie niveau 6 ? Cela alors que l'OMS a modifié sa définition de la pandémie niveau 6 en 2009 pour pouvoir spécialement inclure la grippe porcine A-H1N1 et que le fabricant belge du vaccin avait déjà préparé ses étiquettes pour l'antigène du vaccin et pour l'adjuvant du vaccin de la grippe porcine A-H1N1 en janvier 2009 ...

**La longue chaîne de la confiance était manifestement pourrie dès le départ, dans le seul but de la signature d'un contrat secret de 126 millions d'euros ! En qui pouvons-nous encore faire confiance aujourd'hui pour continuer à défendre l'intérêt général ?** Pourquoi l'Etat ne demande-t-il pas l'annulation de ce contrat secret léonin et frauduleux, et une indemnisation du coût total de cette scandaleuse mascarade ?"

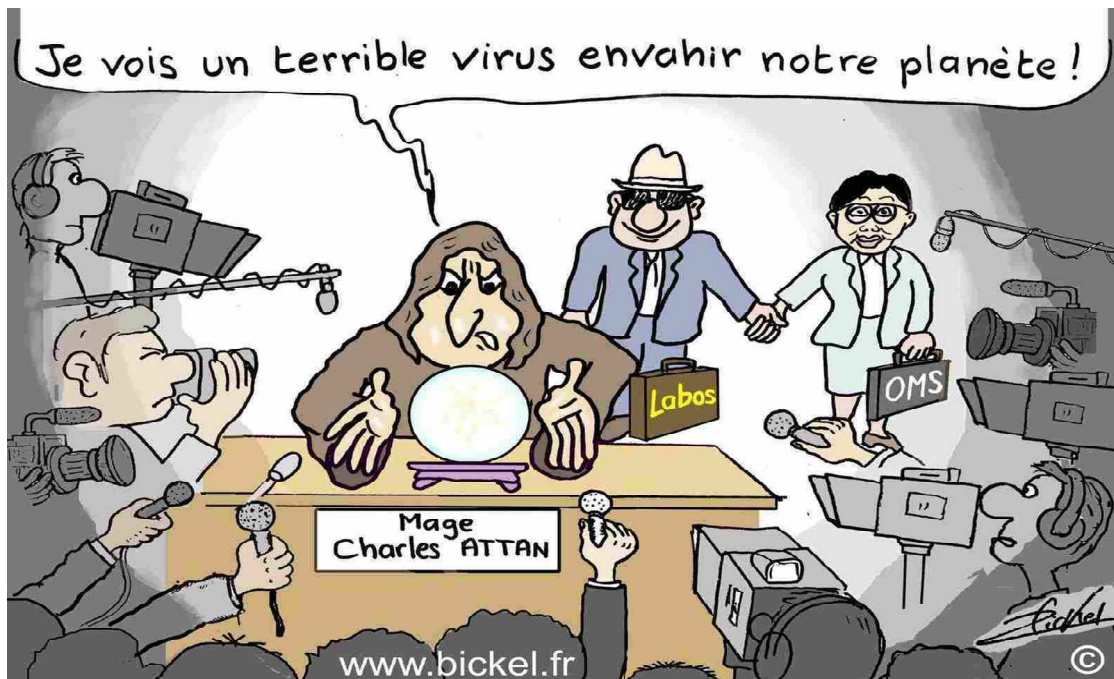
- e) **Au sujet des demandes d'Initiative Citoyenne**

**Initiative Citoyenne, en tant que collectif citoyen continue, compte tenu des informations ci-dessus, à demander :**

- a) La sortie de la Belgique de l'OMS
- b) La démission de tous les acteurs nationaux qui ont participé à ce scandale sanitaire
- c) L'abrogation immédiate de cette loi d'exception totalement injustifiée en Belgique !
- d) La fin immédiate de ce degré d' « alerte maximale » au nom duquel des vaccins clairement expérimentaux continuent d'être utilisés au détriment de la santé publique
- e) Une pharmacovigilance « propre » et 100% INDEPENDANTE des firmes productrices !

**Initiative Citoyenne déplore également le « cadeau empoisonné » fait aux pays du Sud afin de se débarrasser des vaccins en surplus car celui-ci ne constitue qu'une fausse aide destinée avant toute chose, non pas à aider réellement ces pays (qui ont, avant tout, besoin d'eau et de nourriture) mais à éviter aux responsables politiques d'avoir à reconnaître leurs torts et leur incompétence.**

<sup>4</sup> <http://www.ghsi.ca/english/statementLondon2009.asp>



### « Les daltonettes belges contre la gripette »

Initiative Citoyenne, composée entre autres de 3 femmes (secondées par 2 médecins) a voulu secouer notre gouvernement et la presse depuis des mois.

Nos actions en justice, ont été, jusqu'ici, jugées : non recevables et non fondées, alors que l'actualité démontre tout le contraire !

Dans ce dossier lourd, nous avons, depuis les 10 questions posées à notre ministre de la santé, pointé du doigt la corruption, la mauvaise foi et l'incompétence, avec des preuves innombrables à l'appui.

Nous souhaitons grandement avoir accès au contrat complet qui lie notre gouvernement à la firme pharmaceutique GSK.

Nous souhaitons grandement que les médias recherchent autant les victimes de cette vaccination que les décès suite à la grippe A H1N1.

La succession d'aberrations et de vérités cachées est de plus en plus insupportable, comme par exemple : l'O.M.S. va prochainement faire une enquête sur l'O.M.S. ; ou de faire « avaler la pilule » aux belges que ces vaccins pourront servir durant 5 ans. Une nouvelle pandémie proche est prévue ? Ah bon ? Et les "experts" seront-ils toujours financés par les firmes pharmaceutiques ? L'immunité juridique sera-t-elle toujours de mise ? Pourra-t-on enfin connaître les réels risques de cette vaccination ? La Commission de la Santé publique de la Chambre va-elle, de nouveau, voter un projet de loi accordant des pouvoirs spéciaux ? Les médias cèderont plus de place à ceux/celles qui réfléchissent autrement ou vont-ils recommencer à faire paniquer le peuple ?

En gros : « On nous prend vraiment pour des veaux sans cervelle, non ?... »

**Muriel Desclée, Sophie Meulemans & Marie-Rose Cavalier**